



la Nizonne

naturellement

« VALLEE DE LA NIZONNE / LIZONNE »

SITE NATURA 2000 n° FR7200663

Régions : Poitou-Charentes et Aquitaine

DOCOB : validé en Comité de pilotage le 31 mars 2005

Animateur : PNR Périgord-Limousin



Approche patrimoniale : 14 habitats

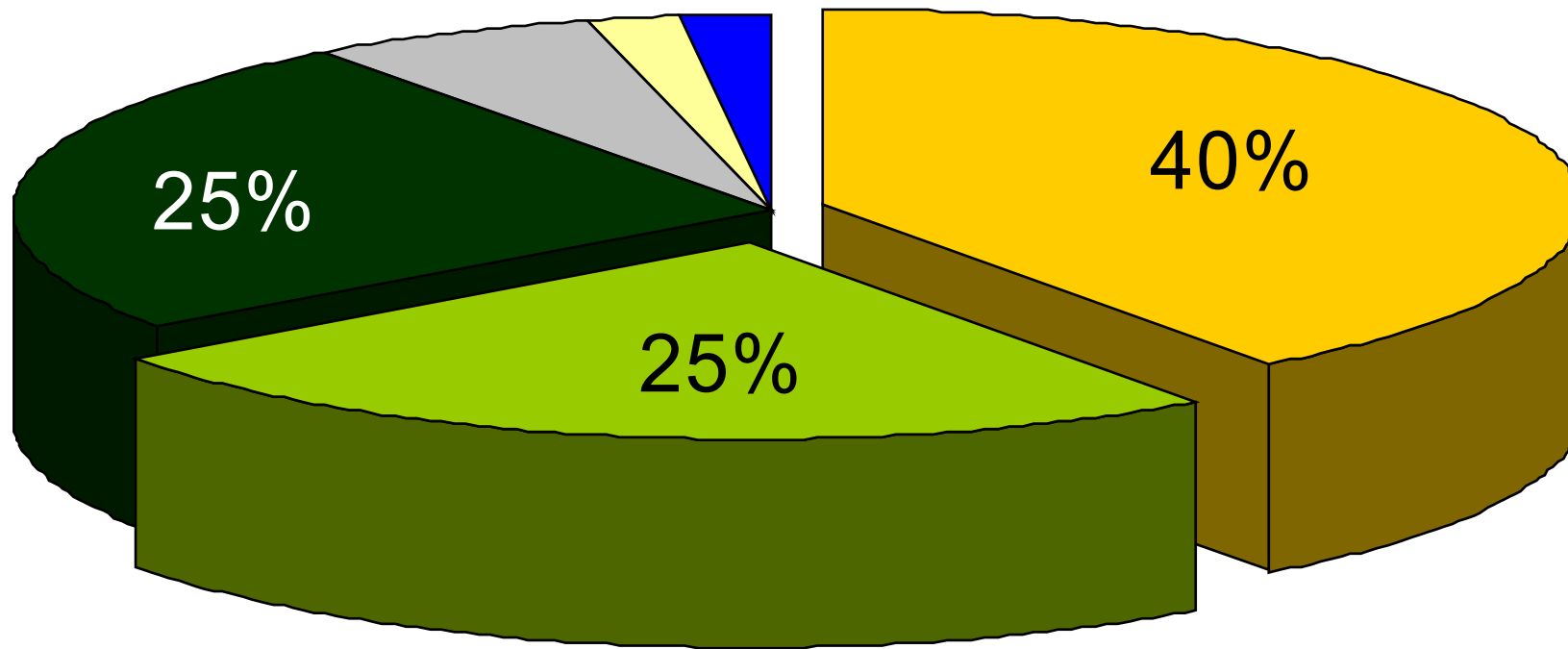
Code Natura 2000	Intitulé de l'habitat	Valeur patrimoniale
3140	Eaux mésotrophes ou oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	Forte
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Forte
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiales	Forte
5110	Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires <i>Berberidion sp.</i>	Forte
5130	Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Forte
6110*	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	Forte
6210*	Formations herbeuses semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires <i>Festuco-Brometalia</i>	Forte
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	Forte
6410	Prairies à molinies sur calcaire et argile (<i>Eu-molinion</i>)	Très forte
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Très forte
7210*	Marais alcalins à <i>Cladium mariscus</i> et/ou <i>Carex davalliana</i>	Très forte
7230	Tourbières basses alcalines	Très forte
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Très forte
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alnion glutinosae-incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Très forte





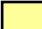

↑
Zones Humides
↓

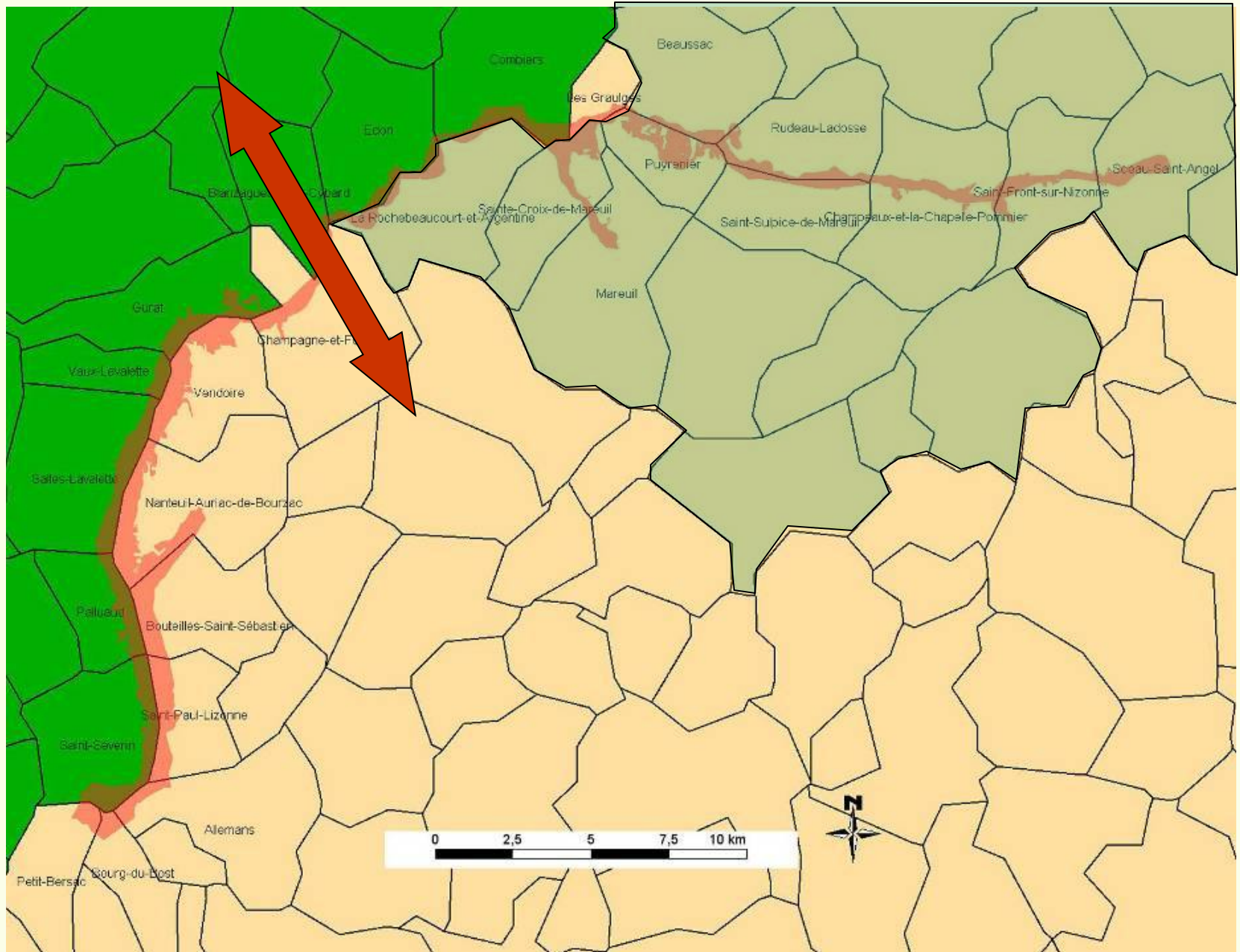
Approche patrimoniale : 20 espèces



Code Natura 2000	Espèces	Nom français	
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Moyennement forte
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Moyennement forte
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Forte
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	Forte
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	Forte
1307	<i>Myotis blythi</i>	Petit Murin	Forte
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Forte
1046	<i>Gomphus graslini</i>	Gomphe de Graslin	Très forte
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Oxygastre de Curtis	Très forte
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Très forte
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Très forte
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Très forte
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Très forte
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Très forte
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	Très forte
1310	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Très forte
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Très forte
1059	<i>Maculinea teleius</i>	Azuré de la Sanguisorbe	Exceptionnelle
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Exceptionnelle
1356*	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Exceptionnelle

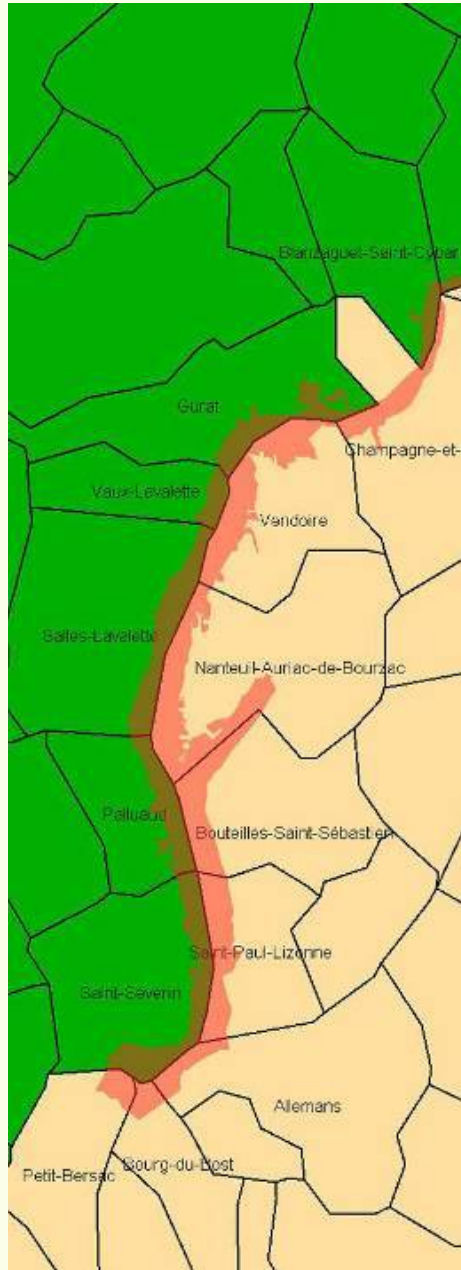


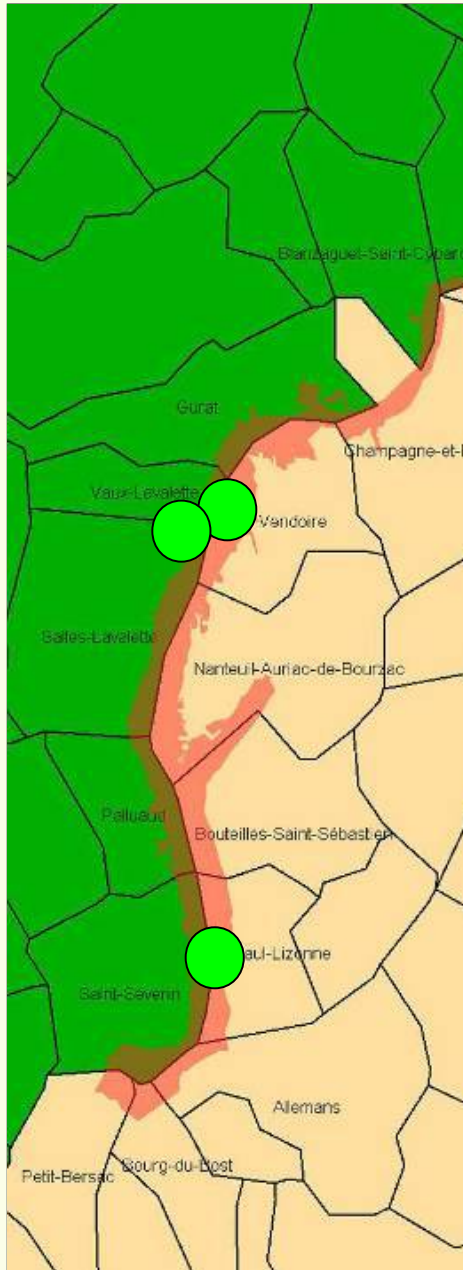
-  Cultures
-  Prairies (dont 10 % prairies humides)
-  Boisements
-  Milieux anthropisés
-  Pelouses et landes calcicoles
-  Plans d'eau











Les enjeux de gestion de l'espace agricole

- Maintenir les surfaces en prairies
- Adapter localement les pratiques de gestion des prairies (*pâturage / fauche*)
- Encourager les pratiques favorables à la restauration de la qualité de l'eau
- Encourager l'entretien des milieux remarquables inclus dans les systèmes d'exploitation (pelouses sèches, mares...)



L'épreuve des CAD - La difficulté d'un site interrégional

Exemple : Gestion extensive des prairies

	AQUITAINE			POITOU-CHARENTES		
Contrat de base	2001A01 (contrat 2)	- Fauche au <u>1er juin</u> -Ferti minérale 50 N/ha -Chargement 0.6 et 1.4	292.70	2001A02 + 1601A01	-Fauche au 1er juin -Ferti 30-40-80 -Pas de chargement	96.04+30.49 126.53
Contrat amélioré	2001A01 (contrat 3)	-Fauche au <u>15 juin</u> -Pas de ferti minérale azotée -Chargement 0.6 et 1.4	384.17	2001A04 + 1601A04	-Fauche au <u>10 juin</u> -Pas de ferti azotée -Pas de chargement	141.78+60.98 202.76

L'épreuve des CAD - La difficulté d'un site interrégional

INCOHERENCE TERRITORIALE	MESURES INADAPTEES AUX ENJEUX DE CONSERVATION
<ul style="list-style-type: none">-Différences dans les montants-Différences dans les engagements-Certaines mesures n'existent pas dans l'une ou l'autre des régions	<p><i>Exemple prairies :</i></p> <p>Mesure globale ne permettant pas de répondre efficacement</p> <ul style="list-style-type: none">-à la gestion des prairies de fauche-à la gestion des pâturages remarquables <p>Certains engagements peuvent apparaître contraires aux objectifs de gestion (<i>ex : obligation d'entretien des fossés au cours des cinq ans</i>)</p>

Travail d'harmonisation des dispositifs (sous l'impulsion des acteurs locaux) :

- Harmonisation des engagements / l'engagement le plus contraignant est retenu sans revalorisation du montant
- Certaines mesures réservées au marais poitevin sont mobilisées sur le site
- Proposition de création de nouvelles mesures (gestion de milieux remarquables)
- Demande de revalorisation de montants du fait des spécificités locales (localisation pertinente du gel PAC)

→ TRAVAIL QUI A PERMIS la validation du Docob par les acteurs locaux, l'émergence de deux CAD (12 Ha) mais le projet d'harmonisation n'a jamais vu le jour

Le nouveau dispositif MAE t

POSITIF

- Possibilité de fixer les seuils (*dates, taux de chargement...*) de façon la plus pertinente possible
- Permet une harmonisation des mesures à l'échelle du site (une chance : Coeff. Spp = 1)
- Travaux (restauration de pelouses sèches, restauration de mares...) soumis à un plan de gestion adapté

NEGATIF

- L'adhésion au dispositif est plus délicat – site linéaire, peu de surfaces concernées pour chaque exploitation

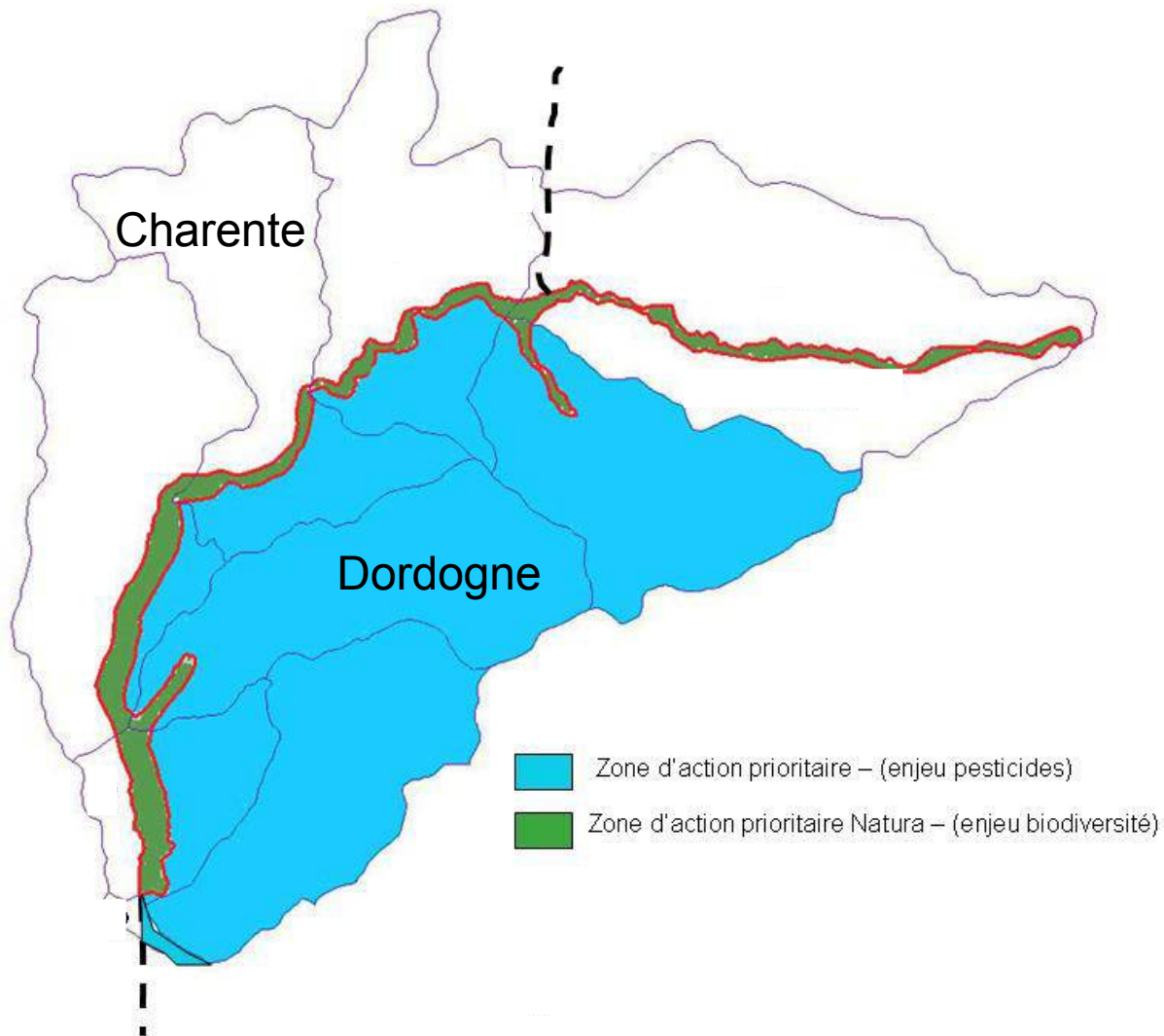
DES CAD aux MAEt

Construction des projets agro-environnementaux

- **Initiative de la DDAF 24**, tentative de transcription des cahiers des charges CAD en MAEt
- **Travail conjoint PNR – DDAF24** (*en lien avec les autres animateurs de sites Natura 2000 en Dordogne*)
- **Pas de relance du groupe de travail « agriculture » mais :**
 - Contacts réguliers avec certains agriculteurs référents
 - Construction conjointe avec les techniciens de la chambre d'agriculture Dordogne

DES CAD aux MAEt

Construction des projets agro-environnementaux

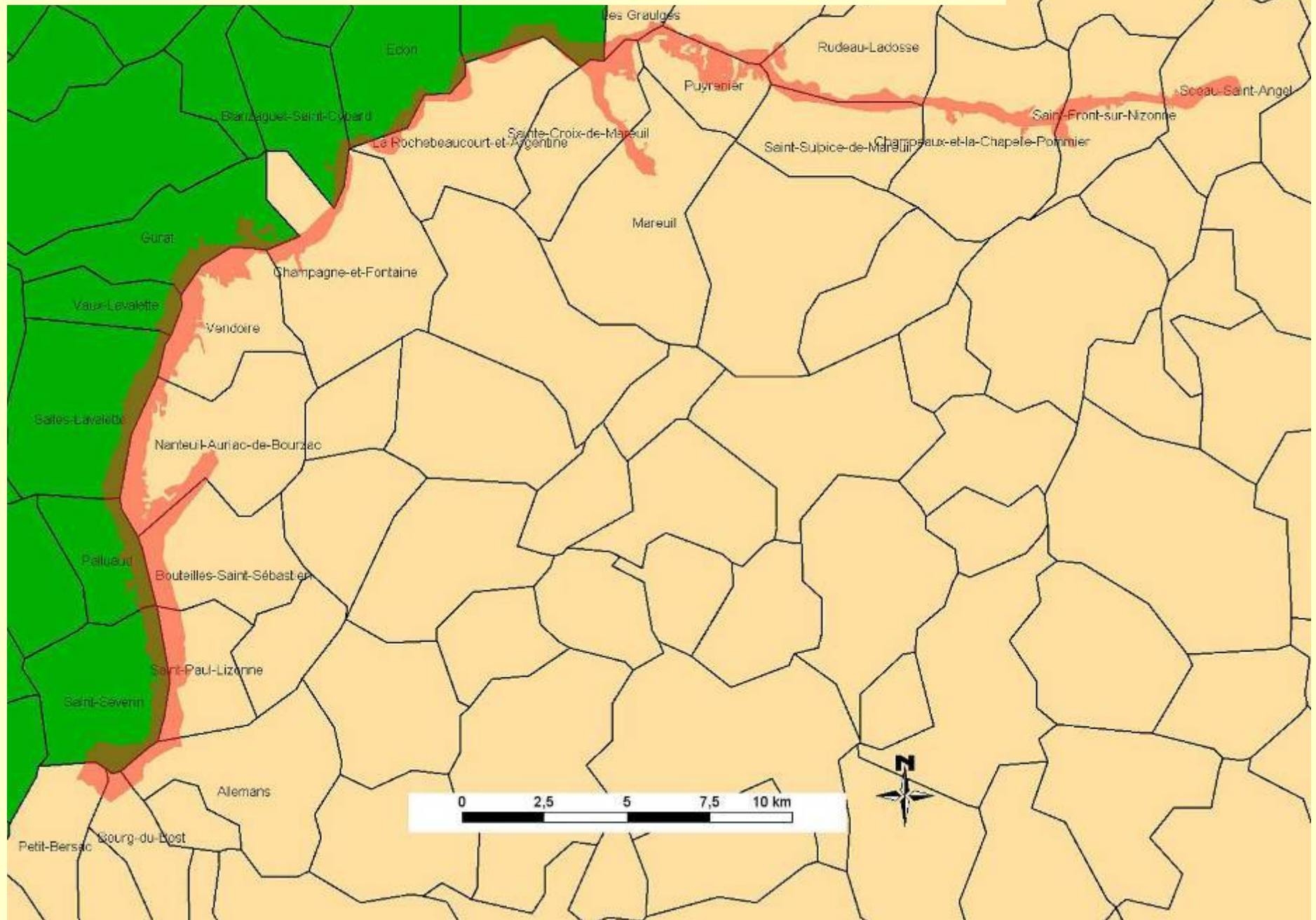


DES CAD aux MAEt

Construction des projets agro-environnementaux

- **Initiative de la DDAF 24**, tentative de transcription des cahiers des charges CAD en MAEt
- **Travail conjoint PNR – DDAF24** (*en lien avec les autres animateurs de sites Natura 2000 en Dordogne*)
- **Pas de relance du groupe de travail « agriculture » mais :**
 - Contacts réguliers avec certains agriculteurs référents
 - Construction conjointe avec les techniciens de la chambre d'agriculture Dordogne
 - Envoi pour avis aux deux chambres d'agriculture
 - Envoi aux membres du comité de pilotage et prise en compte des remarques
 - Présentation en CDOA Charente
 - Présentation pour validation aux deux CRAE

Territoire agroenvironnemental : 4200 Ha



Animation du dispositif

- Présentation du projet aux techniciens de secteur et techniciens des coopératives agricoles de Charente (3 avril) – *Agribio, charente coop*
- Réunion publique d'information co-animée DIREN / PNR (10 avril)
- Sortie – présentation d'un exemple concret d'une exploitation engagée dans une démarche CAD (19 avril)
- Présentation en Conseil municipal
- Articles « Réussir le périgord »



Le dispositif

PRAIRIES

Gestion extensive (Contrat de base)

AQ_NIZO_HE1
PC_NIZO_HE1

Gestion par la fauche des prairies remarquables

AQ_NIZO_PF1
PC_NIZO_PF1

Gestion par le pâturage des prairies remarquables

AQ_NIZO_PP1
PC_NIZO_PP1

PELOUSES SECHES

Réouverture de pelouses sèches

AQ_NIZO_PS1

Gestion des pelouses sèches par pâturage

AQ_NIZO_PS2

MARES

Restauration et/ou entretien de points d'eau

AQ_NIZO_PE1
PC_NIZO_PE1

CULTURES

Implantation de couverts herbacés **HERBE**
(sur tout ou partie de parcelle)

AQ_NIZO_HE2
PC_NIZO_HE2

Implantation d'un couvert intermédiaire en hiver

AQ_NIZO_GC1
PC_NIZO_GC1

NIZO_HE1	Gestion extensive des prairies (<i>contrat de base</i>)	163.06 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Absence de destruction des surfaces engagées (<i>labour, boisements, pose de drains, assèchement...</i>)• Absence de désherbage chimique• Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique• Absence d'écobuage ou de brûlis• Absence d'apports magnésiens et chaux		
<ul style="list-style-type: none">• Limitation de la fertilisation azotée totale (minérale et organique) à 50 UN/ha/an• Absence d'épandage de compost		

NIZO_PF1	Gestion par la fauche des prairies remarquables	322.08 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Absence de destruction des surfaces engagées (<i>labour, boisements, pose de drains, assèchement...</i>)• Pas de renouvellement par travail superficiel du sol• Absence de désherbage chimique• Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique• Absence d'écobuage ou de brûlis• Absence d'apports magnésiens et chaux		
<ul style="list-style-type: none">• Absence totale de fertilisation minérale ou organique• Absence de fauche et de pâturage avant le 15 juin (Déprimage interdit)• Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage)• Enregistrement des pratiques de pâturage		

NIZO_PP1	Gestion par le pâturage des prairies remarquables	261 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Absence de destruction des surfaces engagées (<i>labour, boisements, pose de drains, assèchement...</i>)• Pas de renouvellement par travail superficiel du sol• Absence de désherbage chimique• Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique• Absence d'écobuage ou de brûlis• Absence d'apports magnésiens et chaux		
<ul style="list-style-type: none">• Absence totale de fertilisation minérale ou organique• Chargement moyen annuel compris entre 0.4 et 0.7 UGB/ha• En cas d'impossibilité de mise en pâturage, une fauche autorisée au cours des cinq ans après le 15 juin• Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées• Enregistrement des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées		

NIZO_PS1	Réouverture de pelouses sèches	183.6 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture• Respect des modalités d'intervention définies dans le diagnostic.• Entretien mécanique (debroussaillage ou broyage) de la pelouse deux fois en 5 ans, entre le 31 août et le 1er mai• Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien : type d'intervention, localisation, date, outils		

NIZO_PS2	Gestion des pelouses sèches par pâturage	161.2 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Absence de destruction des surfaces engagées (<i>labour, boisements, pose de drains, assèchement...</i>)• Pas de renouvellement par travail superficiel du sol• Absence de désherbage chimique• Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique• Absence d'écobuage ou de brûlis• Absence d'apports magnésiens et chaux		
<ul style="list-style-type: none">• Chargement moyen annuel compris entre 0.4 et 0.7 UGB/ha• En cas d'impossibilité de mise en pâturage, une fauche autorisée au cours des cinq ans après le 15 juin• Entretien mécanique de la pelouse (débroussaillage manuel ou broyage) deux fois en 5 ans, entre le 31 août et le 1er mai.• Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien : type d'intervention, localisation, date, outils• Enregistrement des pratiques de pâturage		

NIZO_PE1	Restauration et/ou entretien de mares	135 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du Plan de gestion et respect des modalités d'intervention• Réalisation des interventions entre le 31 août et le 31 décembre• Absence de colmatage plastique• Absence d'utilisation de procédés chimiques• Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils		

NIZO_GC1	Implantation d'un couvert intermédiaire en hiver	25.8 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Planter une culture intermédiaire sur <u>au moins 30%</u> de la surface engagée (liste de couverts autorisés)• Planter au 20 septembre au plus tard et destruction après le 1er décembre (destruction exclusivement mécanique)• Absence de produits phytosanitaires• Absence totale de fertilisation azotée de la culture intermédiaire• Absence de récolte et de pâturage• Réalisation d'une analyse de sol annuelle (reliquats azotés) par tranche de 10 ha implantés• Tenue d'un cahier d'enregistrement de l'implantation, l'entretien et la destruction du couvert (type d'intervention, localisation et date)		

NIZO_HE2	Reconversion de terres en herbe (sur tout ou partie de parcelle)	321.06 €/ha/an
<ul style="list-style-type: none">• Absence de destruction des surfaces engagées (<i>labour, boisements, pose de drains, assèchement...</i>)• Un seul renouvellement par travail superficiel du sol autorisé sur 5 ans• Absence de désherbage chimique• Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique• Absence d'écobuage ou de brûlis• Absence d'apports magnésiens et chaux		
<ul style="list-style-type: none">• Implantation d'un couvert herbacé (liste de couverts autorisés)• Limitation de la fertilisation azotée totale (minérale et organique) à 50 UN/ha/an• Absence d'épandage de compost• Absence d'apports de chaux		

Résultats de la campagne 2008

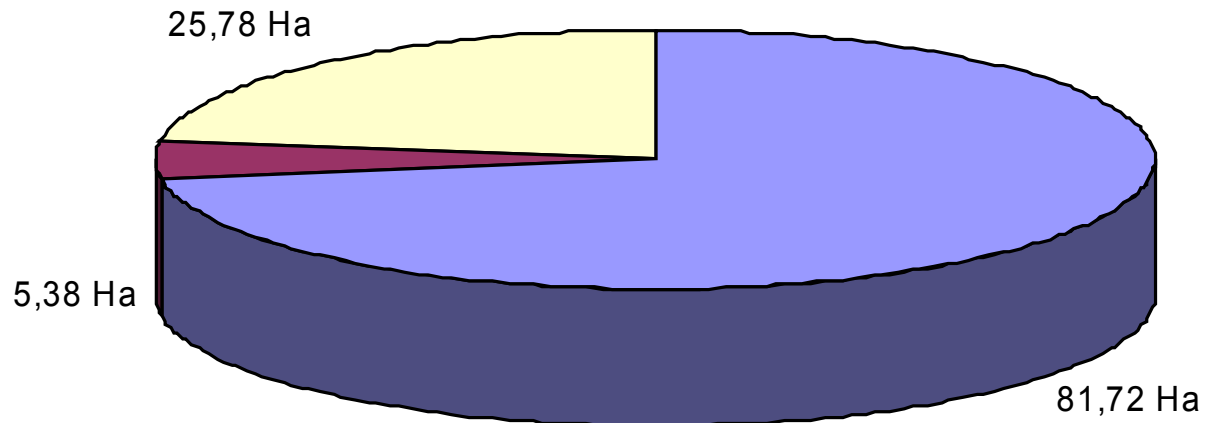
	Aquitaine	Poitou-Charentes	
Nombre d'exploitations engagées	7	2	9
Nombre d'hectares	96	17	112

Surface contractualisée par exploitation :

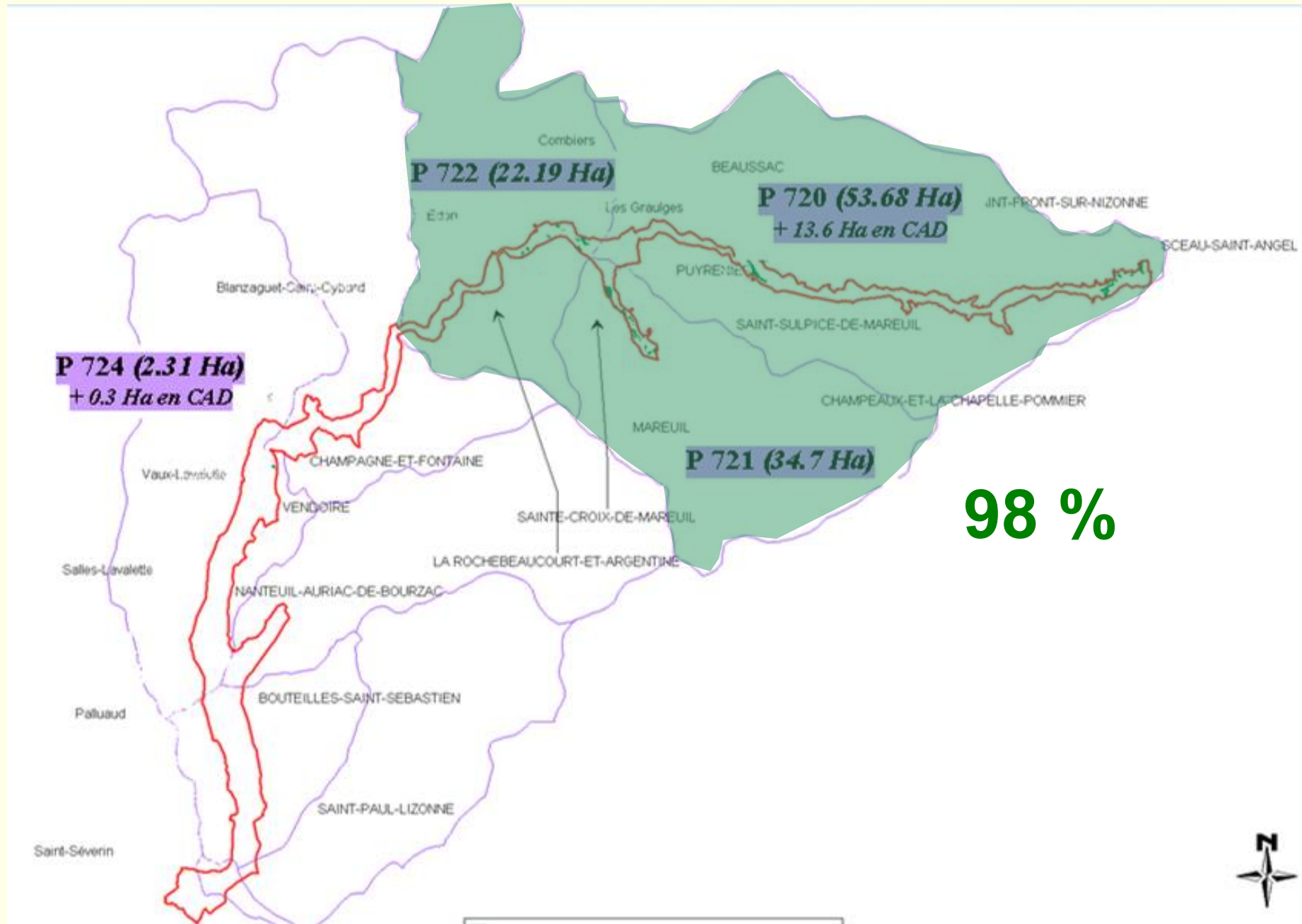
Moyenne : 12.4 Ha
Maximum : 29.2 Ha
Minimum : 1.65 Ha



Site Natura 2000 "Vallée de la Nizonne"
Surfaces contractualisées en MAE t (en Ha) - Campagne 2008



- Gestion extensive des prairies (AQ_NIZO_HE1, PC_NIZO_HE1)
- Gestion des prairies remarquables par la fauche (AQ_NIZO_PF1, PC_NIZO_PF1)
- Gestion des prairies remarquables par le pâturage (AQ_NIZO_PP1, PC_NIZO_PP1)



98 %